



# Tarifs Yapluka

## Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Un devis personnalisé et totalement gratuit vous sera remis pour toute demande de prestation, peu importe le montant de ce dernier.

Nous intervenons uniquement en mode prestataire à votre domicile quel que soit la prestation.

## Ménage

### ➤ Tarifs de base

	Ménage Régulier	Ménage Ponctuel	
	Entretien courant de l'habitation	Entretien courant de l'habitation	Gros travaux (nettoyage de plafond ...)
<b>Tarif horaire*</b>	21.76 € TTC (19.78 € HT)	23.76 € TTC (21.60 € HT)	27.00 € TTC (24.54 € HT)
<b>Tarif horaire après avantage fiscal**</b>	10.88 € TTC (9.89 € HT)	11.88 € TTC (10.80 € HT)	13.50 € TTC (12.27 € HT)
<b>Frais de gestion mensuel</b>	5.00 € TTC (4.54 € HT)	Non applicable	Non applicable

Les frais de gestion mensuels ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions en vigueur de l'article 199 du sexdecies.

### ➤ Frais kilométrique

Les déplacements effectués par l'intervenant durant la prestation seront facturés à hauteur de 0.60 € TTC (0.54 € HT) par kilomètre parcouru.

### ➤ Produits ménagers et matériel de nettoyage

Les produits ménagers et le matériel de nettoyage sont fournis par le client et laissé à la disposition de l'intervenant pour le bon déroulement des prestations.

## ➤ Durée minimale de prestation

Pour les contrats de prestations régulières : 1 heure minimum sur un même mois.

Pour les contrats de prestation ponctuelle : 2 heures minimum consécutives.

Toute prestation d'un contrat de prestation de ménage régulier non décommandée au minimum 48h00 à l'avance sera facturée pleinement au client.

## ➤ Avantage Fiscal

La société Yapluka étant déclaré auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

## ➤ Moyen de paiement

Le paiement des prestations doit être effectué à réception de la facture.

### ✓ CESU

Vous pouvez nous régler vos factures au moyen de CESSU préfinancé papier ou dématérialisé.

### ✓ Chèque

Nous acceptons les chèques libellés au nom de la société Yapluka.

### ✓ Virement

Vous avez également la possibilité de nous régler vos factures par virement bancaire. Pour cela il suffit de nous demander un RIB.

\* Taux de TVA appliqué de 10%

\*\* Avantage fiscal éventuel selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.



# Tarifs Yapluka

## Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Un devis personnalisé et totalement gratuit vous sera remis pour toute demande de prestation, peu importe le montant de ce dernier.

Nous intervenons uniquement en mode prestataire à votre domicile quel que soit la prestation.

## Jardinage

### ➤ Tarifs de base

	Jardinage Régulier		Jardinage Ponctuel	
	Tonte, désherbage, petite taille ...	Tonte, désherbage, petite taille ...	Tonte, désherbage, petite taille ...	Taille de haie, taille d'arbre, motobinage ...
<b>Tarif horaire*</b>	27.00 € TTC (22.50 € HT)	30.00 € TTC (25.00 € HT)	35.00 € TTC (29.17 € HT)	
<b>Tarif horaire après avantage fiscal**</b>	13.50 € TTC (11.25 € HT)	15.00 € TTC (12.50 € HT)	17.50 € TTC (14.58 € HT)	
<b>Frais de gestion mensuel</b>	5.00 € TTC (4.17 € HT)	Non applicable	Non applicable	

Les frais de gestion mensuels ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions en vigueur de l'article 199 du sexdecies.

### ➤ Frais de déplacement

Pour toute prestation, régulière ou ponctuelle, aucun frais de déplacement ne sera facturé dans un rayon de 5 kilomètres au départ de l'agence dont vous dépendez.

Au-delà de ce rayon de 5 kilomètres, un forfait d'un montant de 15€ TTC soit 12.50€ HT (7.50€ TTC, soit 6.25€ HT après avantage fiscal\*\*) sera facturé automatiquement.

### ➤ Evacuation des déchets végétaux

Vous pouvez choisir de nous confier l'évacuation de vos déchets végétaux issus de l'entretien de votre jardin : tonte de gazon, taille de haie, désherbage ...

Pour les interventions ponctuelles, un forfait de 50.00€ TTC (41.67€ HT) par camion évacuer (environ 8m3) vous sera alors facturé.

Pour les interventions régulières, un forfait de 10.00€ TTC (8.33€ HT) par évacuation vous sera alors facturé.

Ces forfaits tiennent compte des frais de déplacement au centre de traitement des déchets végétaux (temps de trajet, de déchargement et des frais kilométriques) ainsi que du coût de destruction des déchets.

## ➤ Fourniture de marchandises

Les marchandises fournies au client (engrais, semence de gazon ...) seront facturés en plus des heures de prestation au client. Le prix facturé au client prend en compte le coût d'achat, le temps passé pour l'achat et le déplacement.

## ➤ Durée minimale de prestation

1 heure minimum sur un même mois.

Toute prestation d'un contrat de prestation de jardinage régulier non décommandée au minimum 48h00 à l'avance sera facturée pleinement au client.

## ➤ Avantage Fiscal

La société Yapluka étant déclaré auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

## ➤ Moyen de paiement

Le paiement des prestations doit être effectué à réception de la facture.

### ✓ CESH

Vous pouvez nous régler vos factures au moyen de CESH préfinancé papier ou dématérialisé.

### ✓ Chèque

Nous acceptons les chèques libellés au nom de la société Yapluka.

### ✓ Virement

Vous avez également la possibilité de nous régler vos factures par virement bancaire. Pour cela il suffit de nous demander un RIB.

\* Taux de TVA appliqué de 20%

\*\* Avantage fiscal éventuel selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.



# Tarifs Yapluka

## Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Un devis personnalisé et totalement gratuit vous sera remis pour toute demande de prestation, peu importe le montant de ce dernier.

Nous intervenons uniquement en mode prestataire à votre domicile quel que soit la prestation.

## Aide à domicile

### ➤ Tarifs de base

	Ménage conseil départemental	Aide à domicile conseil départemental	Aide à domicile
	Plan APA ou PCH	Plan APA ou PCH	Sans prise en charge d'un organisme
<b>Tarif horaire*</b>	20.36 € TTC (18.51 € HT)	20.36 € TTC (19.30 € HT)	22.40 € TTC (21.23 € HT)
<b>Tarif horaire après avantage fiscal**</b>	10.18 € TTC (9.25 € HT)	10.18 € TTC (9.65 € HT)	11.20 € TTC (10.62 € HT)
<b>Majoration dimanche et jours fériés</b>	Non applicable	Non applicable	5.60 € TTC/h (5.31 € HT/h)
<b>Majoration heure de nuit : 22h - 7h</b>	Non applicable	Non applicable	5.60 € TTC/h (5.31 € HT/h)
<b>Frais de gestion mensuel</b>	Non applicable	Non applicable	5.00 € TTC (4.74 € HT)

Les frais de gestion mensuels ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions en vigueur de l'article 199 du sexdecies.

Pour prétendre aux formules « ménage conseil départemental » ou « aide à domicile conseil départemental », il faut être bénéficiaire d'un plan APA ou PCH du conseil départemental.

### ➤ Frais kilométrique

Les déplacements effectués par l'intervenant durant la prestation seront facturés à hauteur de 0.60 € TTC (0.54 € HT) par kilomètre parcouru.

## ➤ Durée minimale de prestation

Pour les contrats de prestations régulières :

- Sans prise en charge d'un organisme : 2 heures minimum sur un même mois.
- Avec prise en charge d'un organisme : pas de minimum

Pour les contrats de prestation ponctuelle : 2 heures minimum consécutives.

## ➤ Avantage Fiscal

La société Yapluka étant autorisée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

## ➤ Moyen de paiement

Le paiement des prestations doit être effectué à réception de la facture.

### ✓ CESU

Vous pouvez nous régler vos factures au moyen de CESA préfinancé papier ou dématérialisé.

### ✓ Chèque

Nous acceptons les chèques libellés au nom de la société Yapluka.

### ✓ Virement

Vous avez également la possibilité de nous régler vos factures par virement bancaire. Pour cela il suffit de nous demander un RIB.

\* Taux de TVA appliqué de 10% pour les prestations de ménage et de 5.5% pour les prestations d'aide à domicile.

\*\* Avantage fiscal éventuel selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.



# Tarifs Yapluka

## Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Un devis personnalisé et totalement gratuit vous sera remis pour toute demande de prestation, peu importe le montant de ce dernier.

Nous intervenons uniquement en mode prestataire à votre domicile quel que soit la prestation.

## Garde d'enfant de plus de 3 ans

### ➤ Tarifs de base

	<b>Garde Régulière</b>	<b>Garde Ponctuelle</b>	<b>Garde Partagée</b>
	Entrée/sortie d'école, accompagnement, garde au domicile ...	Entrée/sortie d'école, accompagnement, garde au domicile ...	Pour deux familles (tarifs par famille)
<b>Tarif horaire*</b>	21.50 € TTC (19.54 € HT)	23.50 € TTC (21.36 € HT)	25.50 € TTC (23.18 € HT)
<b>Tarif horaire après avantage fiscal**</b>	10.75 € TTC (9.77 € HT)	11.75 € TTC (10.68 € HT)	12.75 € TTC (11.59 € HT)
<b>Majoration par enfant supplémentaire</b>	1.00 € TTC (0.91 € HT)	2.00 € TTC (1.82 € HT)	2.00 € TTC (1.82 € HT)
<b>Majoration dimanche et jours fériés</b>	5.37 € TTC/h (4.88 € HT/h)	5.87 € TTC/h (5.34 € HT/h)	6.37 € TTC/h (5.79 € HT/h)
<b>Majoration heure de nuit : 22h - 7h</b>	5.37 € TTC/h (4.88 € HT/h)	5.87 € TTC/h (5.34 € HT/h)	6.37 € TTC/h (5.79 € HT/h)
<b>Frais de gestion mensuel</b>	5.00 € TTC (4.54 € HT)	Non applicable	2.50 € TTC (2.27 € HT)

Les frais de gestion mensuels ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions en vigueur de l'article 199 du sexdecies.

Les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés pour la garde d'un enfant de plus de 3 ans sauf pour le tarif de la garde partagée qui est calculé pour deux enfants de plus de trois ans.

### ➤ Frais kilométrique



Les déplacements effectués par l'intervenant durant la prestation seront facturés à hauteur de 0.60 € TTC (0.54 € HT) par kilomètre parcouru.

## ➤ Durée minimale de prestation

Pour les contrats de prestations régulières : 2 heures minimum sur un même mois.

Pour les contrats de prestation ponctuelle : 3 heures minimum consécutives.

Toute prestation d'un contrat de prestation de garde régulière non décommandée au minimum 48h00 à l'avance sera facturée pleinement au client.

## ➤ Avantage Fiscal

La société Yapluka étant déclaré auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

CAF :

Nos prestations de garde d'enfant ouvre droit à une aide de la CAF, la PAJE, à compter de 16 heures de garde d'enfant mensuel. Renseignez-vous sur le site [www.CAF.fr](http://www.CAF.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## ➤ Moyen de paiement

Le paiement des prestations doit être effectué à réception de la facture.

### ✓ CESH

Vous pouvez nous régler vos factures au moyen de CESH préfinancé papier ou dématérialisé.

### ✓ Chèque

Nous acceptons les chèques libellés au nom de la société Yapluka.

### ✓ Virement

Vous avez également la possibilité de nous régler vos factures par virement bancaire. Pour cela il suffit de nous demander un RIB.

\* Taux de TVA appliqué de 10%

\*\* Avantage fiscal éventuel selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.



# Tarifs Yapluka

## Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Un devis personnalisé et totalement gratuit vous sera remis pour toute demande de prestation, peu importe le montant de ce dernier.

Nous intervenons uniquement en mode prestataire à votre domicile quel que soit la prestation.

### Garde d'enfant de moins de 3 ans

#### ➤ Tarifs de base

	<b>Garde Régulière</b> Entrée/sortie d'école, accompagnement, garde au domicile ...	<b>Garde Ponctuelle</b> Entrée/sortie d'école, accompagnement, garde au domicile ...	<b>Garde Partagée</b> Pour deux familles (tarifs par famille)
<b>Tarif horaire*</b>	23.50 € TTC (21.36 € HT)	24.50 € TTC (22.27 € HT)	26.50 € TTC (24.09 € HT)
<b>Tarif horaire après avantage fiscal**</b>	11.75 € TTC (10.68 € HT)	12.25 € TTC (11.14 € HT)	13.25 € TTC (12.04 € HT)
<b>Majoration par enfant supplémentaire</b>	1.00 € TTC (0.91 € HT)	2.00 € TTC (1.82 € HT)	2.00 € TTC (1.82 € HT)
<b>Majoration dimanche et jours fériés</b>	5.87 € TTC/h (4.88 € HT/h)	6.12 € TTC/h (5.34 € HT/h)	6.62 € TTC/h (5.79 € HT/h)
<b>Majoration heure de nuit : 22h - 7h</b>	5.87 € TTC/h (4.88 € HT/h)	6.12 € TTC/h (5.34 € HT/h)	6.62 € TTC/h (5.79 € HT/h)
<b>Frais de gestion mensuel</b>	5.00 € TTC (4.54 € HT)	Non applicable	2.50 € TTC (2.27 € HT)

Les frais de gestion mensuels ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions en vigueur de l'article 199 du sexdecies.

Les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans sauf pour le tarif de la garde partagée qui est calculé pour deux enfants de moins de trois ans.

#### ➤ Frais kilométrique

Les déplacements effectués par l'intervenant durant la prestation seront facturés à hauteur de 0.60 € TTC (0.54 € HT) par kilomètre parcouru.

## ➤ Durée minimale de prestation

Pour les contrats de prestations régulières : 2 heures minimum sur un même mois.

Pour les contrats de prestation ponctuelle : 3 heures minimum consécutives.

Toute prestation d'un contrat de prestation de garde régulière non décommandée au minimum 48h00 à l'avance sera facturée pleinement au client.

## ➤ Avantage Fiscal

La société Yapluka étant autorisée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

CAF :

Nos prestations de garde d'enfant ouvre droit à une aide de la CAF, la PAJE, à compter de 16 heures de garde d'enfant mensuel. Renseignez-vous sur le site [www.CAF.fr](http://www.CAF.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## ➤ Moyen de paiement

Le paiement des prestations doit être effectué à réception de la facture.

### ✓ CESU

Vous pouvez nous régler vos factures au moyen de CESU préfinancé papier ou dématérialisé.

### ✓ Chèque

Nous acceptons les chèques libellés au nom de la société Yapluka.

### ✓ Virement

Vous avez également la possibilité de nous régler vos factures par virement bancaire. Pour cela il suffit de nous demander un RIB.

\* Taux de TVA appliqué de 10%

\*\* Avantage fiscal éventuel selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.



# Tarifs Yapluka

## Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Un devis personnalisé et totalement gratuit vous sera remis pour toute demande de prestation, peu importe le montant de ce dernier.

Nous intervenons uniquement en mode prestataire à votre domicile quel que soit la prestation.

## Bricolage

### ➤ Tarifs de base

	<b>Bricolage standard</b>	<b>Bricolage urgent</b>
	Petit Bricolage	Urgence
<b>Tarif horaire*</b>	35 € TTC (31.82 € HT)	38.00 € TTC (34.54 € HT)
<b>Tarif horaire après avantage fiscal**</b>	17.50 € TTC (15.91 € HT)	19.00 € TTC (17.27 € HT)
<b>Frais de gestion mensuel</b>	Non applicable	Non applicable

Les frais de gestion mensuels ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions en vigueur de l'article 199 du sexdecies.

### ➤ Frais kilométrique

Pour toute prestation, régulière ou ponctuelle, aucun frais de déplacement ne sera facturé dans un rayon de 5 kilomètres au départ de l'agence dont vous dépendez.

Au-delà de ce rayon de 5 kilomètres, un forfait d'un montant de 15€ TTC soit 12.50€ HT (7.50€ TTC, soit 6.25€ HT après avantage fiscal\*\*) sera facturé automatiquement.

### ➤ Durée minimale de prestation

1 heure minimum sur un même mois.

## ➤ Fourniture de matériel

Le matériel fourni au client (engrais, semence de gazon ...) sera facturé en plus des heures de prestation au client. Le prix facturé au client prend en compte le coût d'achat, le temps passé pour l'achat et le déplacement.

## ➤ Avantage Fiscal

La société Yapluka étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

## ➤ Moyen de paiement

Le paiement des prestations doit être effectué à réception de la facture.

### ✓ CESH

Vous pouvez nous régler vos factures au moyen de CESH préfinancé papier ou dématérialisé.

### ✓ Chèque

Nous acceptons les chèques libellés au nom de la société Yapluka.

### ✓ Virement

Vous avez également la possibilité de nous régler vos factures par virement bancaire. Pour cela il suffit de nous demander un RIB.

\* Taux de TVA appliqué de 10%

\*\* Avantage fiscal éventuel selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.